

QUI GÈRE GRAND PARIS SUD ?

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est une instance représentative qui gère Grand Paris Sud, et règle les affaires de la communauté d'agglomération par délibérations, dans la limite des compétences qui lui ont été transférées.



Retour sur quelques délibérations adoptées en réunion publique par les élus du conseil communautaire.

Pour en savoir plus, téléchargez le communiqué de presse du Conseil communautaire du 10 octobre 2023 [ici](#).

Des élus qui représentent chaque commune du territoire





Les séances du conseil communautaire sont ouvertes au public, ou peuvent être visionnées en vidéo. DR Grand Paris Sud / Eric Morena

Les **83 délégués** qui forment le **Conseil communautaire** sont tous issus des communes qui composent **Grand Paris Sud**.

Au début de leur mandat, ils procèdent à l'élection du président, des vice-présidents, des délégués et des représentants dans les organismes extérieurs. **Ils se réunissent une fois par mois** en assemblée plénière, à l'Hôtel de la Communauté à Lieusaint.



Qui sont vos élus ?

Retrouvez **vos élus** présents sur le territoire de Grand Paris Sud.

Ordres du jour, comptes-rendus et délibérations – Conseil communautaire

2024

Mardi 26 mars : [ordre du jour](#) – [procès-verbal](#) – [délibérations](#)
Mardi 6 février : [ordre du jour](#) – [procès verbal](#) – [délibérations](#)

2023

Mardi 19 décembre : [ordre du jour](#) – [procès-verbal](#) – [délibérations](#)
Mardi 21 novembre : [ordre du jour](#) – [procès-verbal](#) – [délibérations](#)
Mardi 10 octobre : [ordre du jour](#) – [procès-verbal](#) – [délibérations](#)
Mardi 27 juin : [ordre du jour](#) – [procès-verbal](#) – [délibérations](#)
Mardi 30 mai : [ordre du jour](#) – [procès-verbal](#) – [délibérations](#)
Mardi 28 mars : [ordre du jour](#) – [procès-verbal](#) – [délibérations](#)
Mercredi 15 février : [ordre du jour](#) – [procès-verbal](#) – [délibérations](#)

2022

Mardi 13 décembre : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 08 novembre : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 27 septembre : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 31 mai : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 28 juin : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Jeudi 7 avril : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 8 février : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)

2021

Mardi 14 décembre : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 9 novembre : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 28 septembre : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 29 juin : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 25 mai : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 30 mars : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)
Mardi 9 février : [ordre du jour](#) – [compte-rendu](#)

2020

Mardi 15 décembre 2020 : [ordre du jour](#) – [compte rendu](#)
Mardi 13 octobre 2020 : [ordre du jour](#) – [compte rendu](#)
Mardi 29 septembre 2020 : [ordre du jour](#) – [compte rendu](#)
Mardi 21 juillet 2020 : [ordre du jour](#) – [compte rendu](#)
Mardi 7 juillet 2020 : [ordre du jour](#) – [compte rendu](#)
Mardi 9 juin 2020 : [ordre du jour](#) – [compte rendu](#)
Mardi 4 février 2020 : [ordre du jour](#) – [compte rendu](#)

2019

Mardi 17 décembre 2019 : [compte-rendu](#)
Mardi 19 novembre 2019 : [compte-rendu](#)
Mardi 8 octobre 2019 : [compte-rendu](#)
Mercredi 21 août 2019 : [compte-rendu](#)
Mardi 25 juin 2019 : [compte-rendu](#)
Mardi 28 mai 2019 : [compte-rendu](#)
Mardi 2 avril 2019 : [compte-rendu](#)
Mardi 12 février 2019 : [compte-rendu](#)
Mercredi 9 janvier 2019 : [compte-rendu](#)

2018

Mardi 18 décembre 2018 : [compte-rendu](#)
Mardi 20 novembre 2018 : [compte-rendu](#)
Mardi 2 octobre 2018 : [compte-rendu](#)
Mardi 26 juin 2018 : [compte-rendu](#)
Mardi 22 mai 2018 : [compte-rendu](#)
Mardi 27 mars 2018 : [compte-rendu](#)
Mardi 13 février 2018 : [compte-rendu](#)

2017

Mardi 19 décembre 2017 : [compte-rendu](#)
Mardi 21 novembre 2017 : [compte-rendu](#)
Mardi 26 septembre 2017 : [compte-rendu](#)
Mardi 27 juin 2017 : [compte-rendu](#)
Mardi 23 mai 2017 : [compte-rendu](#)
Mardi 28 mars 2017 : [compte-rendu](#)
Mardi 28 février 2017 : [compte-rendu](#)
Mardi 24 janvier 2017 : [compte-rendu](#)

2016

Mardi 13 décembre 2016 : [compte-rendu](#)
Mardi 22 novembre 2016 : [compte-rendu](#)
Mardi 11 octobre 2016 : [compte-rendu](#)
Mardi 13 septembre 2016 : [compte-rendu](#)
Mardi 28 juin 2016 : [compte-rendu](#)
Mardi 14 juin 2016 : [compte-rendu](#)
Mardi 24 mai 2016 : [compte-rendu](#)
Mardi 12 avril 2016 : [compte-rendu](#)
Mardi 29 mars 2016 : [compte-rendu](#)
Mardi 14 mars 2016 : [compte-rendu](#)

Un Conseil communautaire pour délibérer et agir

Le **Conseil communautaire** règle par **délibérations** les affaires de la communauté d'agglomération, dans la limite des **compétences** qui lui ont été transférées. Il se substitue aux conseils municipaux des communes qui composent la communauté d'agglomération pour la gestion de ces compétences. Il vote aussi le budget et le compte administratif.



Les délégués du conseil communautaire sont élus au suffrage universel dans le cadre de l'élection municipale. DR Grand Paris Sud
Sauf exceptions (vote du budget, délégation de la gestion d'un service public...), le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, au président ou à un vice-président.

Assistez aux délibérations du Conseil communautaire

Ouvertes au public, les séances du Conseil communautaire sont présidées par le président ou à défaut, un vice-président dans l'ordre de l'élection. C'est lors de ces séances que sont prises les décisions importantes pour la vie de notre territoire.

Regardez les séances du conseil communautaire en vidéo

Vous pouvez également **voir ou revoir en vidéo** les différentes réunions du conseil communautaire et du bureau communautaire, l'instance qui prépare les travaux du conseil.

Toutes les séances du Conseil communautaire disponibles en vidéo sur la [playlist](#) de la chaîne YouTube de l'Agglo.